

Technicien-conseil vente en animalerie

RNCP1923 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BAC PRO — Baccalauréat professionnel
Code(s) NSF	212
Code(s) ROME	D1210
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Activités visées :

Le titulaire du bac pro ' technicien-conseil vente en animalerie ' est capable d'exercer les activités suivantes :

1. Il a la responsabilité des animaux dont il connaît les exigences sur les plans physiologique et éthologique :
 - Il a la responsabilité des animaux lors de la réception ;
 - Il a la responsabilité des animaux en magasin ;
 - Il assure l'aménagement du rayon et son entretien ;
 - Il s'assure du bien-être à venir des animaux.
2. Il participe avec son supérieur à la définition des objectifs commerciaux et en contrôle la réalisation.
3. Il gère techniquement le rayon dont il a la charge :
 - Il gère l'approvisionnement du rayon ;
 - Il contrôle l'organisation des transports et la conformité des produits à la commande ;
 - Il gère les stocks ;
 - Il gère les produits et les emplacements ;
 - Il utilise les différents outils de gestion.
4. Il prépare, effectue et contrôle la vente d'animaux, d'accessoires et de produits de son rayon.
5. Il assure le lien entre les clients et les différents services de l'entreprise.
6. Il s'intègre dans une organisation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activité : Entreprises ou établissements spécialisés dans la distribution d'animaux de compagnie appartenant à des espèces domestiques ou sauvages, d'aliments, de produits et d'accessoires spécifiques à l'animalerie.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles : Technicien conseil-vente en animalerie.

Après une période variable dans l'entreprise ou l'organisme employeur, le salarié est susceptible de devenir chef de

rayon dans un magasin d'animaux de compagnie. Il peut également être employé en tant que représentant pour la vente d'animaux ou de produits non médicamenteux relatifs à l'animalerie. Son degré de responsabilité et d'autonomie est lié à l'entreprise, il évolue en fonction de l'expérience acquise au cours du déroulement de sa carrière.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ
A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 2 sur 5.
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 794 €
Familles professionnelles (FAP)	R1X62 — Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels · tension 2/5 (Faible) R3X80 — Maîtrise des magasins · tension 2/5 (Faible) R4X92 — Cadres du management des magasins · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	34 072
Jugés difficiles à recruter	29 %
Emplois saisonniers	42 %
Familles professionnelles (FAP)	R1X62 — Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels R3X80 — Maîtrise des magasins R4X92 — Cadres du management des magasins

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE
Le jury, présidé par un enseignant-chercheur, est composé de professeurs de l'enseignement public et, sauf impossibilité, au moins d'un professeur de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage, et, pour un tiers au moins, de membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE
Idem.

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP13921

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1923/>